



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 5 JUIN 2026

Etaient présents :

M. LE BRUN Aurélien, Mme COADOU Mélinda, M. LAMBERT Gaëtan, M. DE DECKER Christophe, Mme DIEUZY Jade, Mme GRENIER Anne, M. Mme LHOTELLIER Chahénèse, Mme SAINT MARTIN Vanessa, M. SOULA Arnaud, Mme BLONDEL Emilie M. PRICOT Mickael, Mme CHIROL Avelyne M. CARPENTIER Ludovic, Mme CARREY Christelle

Procuration(s) :

M. CHATEAU Thierry donne pouvoir à Mme COADOU Mélinda
M. TROCQUET Frédéric donne pouvoir à Mme BLONDEL Emilie
M. LEGALLAIS Xavier donne pouvoir à Mme SAINT MARTIN Vanessa
Mme HOCHET Janine donne pouvoir à Mme GRENIER Anne
M. GONCALVES TEIXEIRA Morgan donne pouvoir à Mme LHOTELLIER Chahénèse

Etaient absent(s) :

Etaient excusé(s) : Mme HOCHET Janine, M. TROCQUET Thierry, M. CHATEAU Thierry, M. GONCALVES TEIXEIRA Morgan, M. LEGALLAIS Xavier,

Secrétaire de séance : Mme LHOTELLIER Chahénèse

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h03

Il rappelle que cette séance est strictement réservée à l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs. Aucun débat ne doit avoir lieu.

Monsieur le Maire ouvre le bureau de vote à 18h04, puis il donne la lecture du décret de convocations pour la désignation des délégués aux élections sénatoriales.

Monsieur le Maire poursuit en donnant lecture d'une partie du procès-verbal en rappelant que 14 conseillers sont présents et indique que conformément à l'article R. 133 du code électoral le bureau est présidé par le Maire et composé des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à savoir : Avelyne CHIROL, Mélinda COADOU, Jade DIEUZY et Arnaud SOULA

Il rappelle que le Conseil Municipal doit élire cinq délégués titulaires et trois délégués suppléants il précise qu'une seule liste a été déposée il s'agit de la liste **Rogerville Engagé** composée :

Titulaires :

- 1 Aurélien Le Brun
- 2 Janine Hochet
- 3 Morgan Goncalves Texeira
- 4 Chahénèse Lhotellier
- 5 Arnaud Soula

Suppléants :

- 1 Anne Grenier
- 2 Frédéric Trocquet
- 3 Mélinda Coadou

Il procède ensuite à l'appel de chaque conseiller présent ou ayant procuration pour procéder au vote.

Après le vote du dernier conseiller municipal Monsieur le Maire déclare le scrutin clos et invite les membres du bureau à procéder au dépouillement.

Après le dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre d'enveloppes	19
Bulletins nuls	2
Bulletin blanc	1
Suffrages exprimés	16

La liste Rogerville Engagé est donc élue.

Après avoir procédé à la signature du Procès-Verbal d'Election.
Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 19h38

Fait à Rogerville

Madame le Secrétaire

Chahénèse LHOTELLIER



Monsieur le Maire

Aurélien LE BRUN

